

L'ajournement

Pour commencer, je voudrais expliquer pourquoi le gouvernement a créé le conseil de gestion et énoncer certains des principes de son fonctionnement. La Loi sur la pension de la Fonction publique prévoit, depuis son adoption, en 1954, l'établissement d'un comité consultatif chargé de conseiller le ministre compétent au sujet des questions relatives à l'administration de la loi. Le comité se compose de six membres nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du président du Conseil du Trésor et de six autres nommés après consultation avec le Conseil national mixte de la Fonction publique du Canada. Le comité a été consulté par les ministres qui se sont succédé sur les grandes questions de politique au fil des années et il leur a prodigué de précieux conseils, qui ont été acceptés et mis en application dans la plupart des cas.

Ces dernières années, cet arrangement n'a pas donné autant satisfaction du point de vue des participants au régime parce que le comité est restreint à jouer un rôle consultatif et parce que ses délibérations sont confidentielles et ne peuvent se dérouler publiquement. Autrement dit, les participants au régime n'ont joué jusqu'ici qu'un rôle limité dans la gestion de leur régime de retraite.

Notre gouvernement admet que les fonctionnaires doivent être activement et directement mêlés à l'organisation de leur régime de pension. Nous avons donc convenu en principe avec les représentants des syndicats de la Fonction publique que le régime de pension serait soumis à un système de gestion mixte, qui associe directement les participants au régime à l'établissement et à l'administration de la politique pour l'avenir.

Le président du Conseil du Trésor a annoncé dans sa déclaration l'établissement d'un comité de gestion qui sera présidé par une personne indépendante et comprendra au moins 12 membres représentant l'employeur et les participants au régime en proportion égale. Il semble y avoir eu malentendu au sujet de la composition du comité de gestion et du rôle des retraités aux termes de cette proposition.

De l'avis du gouvernement, il est certain que les retraités sont des participants au régime et jamais il n'a eu l'intention de les exclure du comité de gestion. Je pense que les associations d'employés sont de cet avis, comme le comité consultatif chargé d'étudier la Loi sur la pension de la Fonction publique, qui a proposé que le conseil compte un retraité parmi ses membres.

Je pense qu'un représentant de l'Association nationale des retraités fédéraux assiste déjà aux réunions de l'actuel comité consultatif et donc qu'il a déjà voix au chapitre de toutes les propositions de réforme, et notamment au chapitre du fonctionnement du conseil de gestion.

En conclusion, les fonctionnaires à la retraite peuvent être assurés qu'ils seront effectivement représentés au nouveau conseil de gestion proposé et que, à l'avenir, ils participeront directement à l'élaboration et à la gestion de la politique concernant le régime de pensions de la Fonction publique.

• (1920)

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA COALITION DES FEMMES POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES A) LA POSITION DU GOUVERNEMENT. B) LE DÉBAT ÉLECTORAL

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, on se penche ce soir surtout sur la question des

allocations familiales. Le 2 octobre dernier, j'ai posé une question au très honorable premier ministre (M. Mulroney) concernant les programmes sociaux. J'ai répété sa déclaration lors du débat sur les femmes au cours de la campagne électorale de 1984.

A cette époque, le premier ministre a assuré les Canadiennes de son appui pour le principe des programmes sociaux, et je cite:

Je peux vous garantir, en effet, que nous ne toucherons à aucun programme social destiné aux gens dans le besoin.

Or, il n'a pas tenu cette promesse. La désindexation des allocations familiales nuit à toutes les familles du Canada, y compris les moins favorisées. La désindexation du crédit d'impôt-enfant réduira les faibles revenus des familles les moins nanties au Canada. Les familles monoparentales vont perdre l'aide gouvernementale, contrairement à ce que le premier ministre a promis.

Les femmes du Canada s'opposent au plan du gouvernement pour la désindexation. Les Québécoises surtout s'organisent contre. Une coalition des femmes québécoises pour les allocations familiales a été établie récemment. Cette coalition regroupe plus de 50 organismes représentant plus d'un million de Québécoises.

Lorsque le premier ministre essaie de revendiquer l'appui des femmes pour son programme, il a tort, car les femmes commencent à comprendre le vrai plan du gouvernement: elles se rendent compte que oui, le gouvernement va augmenter le crédit d'impôt-enfant, provisoirement... Elles savent cependant que même le crédit d'impôt-enfant va être réduit à compter de 1989. Le résultat de la désindexation, c'est la perte du pouvoir d'achat. C'est cela qu'il faut combattre. Dans vingt ans, l'allocation familiale comptera en termes réels la moitié de sa valeur actuelle. C'est presque la même chose pour le crédit d'impôt-enfant. Une famille pauvre d'aujourd'hui, comprenant deux enfants, reçoit \$1,578 du gouvernement fédéral, des deux programmes: les allocations familiales et le crédit d'impôt-enfant. Cette famille ne reçoit pas l'exemption d'impôt-enfant que reçoivent les familles les plus favorisées. Dans vingt ans, cette famille pauvre, sans revenu d'emploi, ne recevra que \$973 chaque année en aide gouvernementale. De surcroît, les taxes qu'elle paie seront fortement augmentées. À partir de 1990, la famille pauvre recevra moins d'aide de la part du gouvernement fédéral qu'elle n'en reçoit actuellement.

Les femmes viennent au comité législatif sur les allocations familiales afin de faire leur représentation de ne pas désindexer les allocations familiales. Les représentants nous ont dit, en outre, d'augmenter l'allocation familiale. Elle ont précisé que l'allocation familiale est utilisée pour les achats absolument nécessaires, pour la nourriture et les vêtements pour les enfants. Les représentantes des infirmières ont souligné les risques pour la santé des jeunes enfants. Un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada et ce chiffre est honteux pour un pays bénéficiant de tant de ressources et si favorisé; c'est scandaleux!